

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	13.01.2015		15.104	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission des pétitions et des grâces

Titre: Jeunesse et mobilité

Contenu:

La commission des pétitions et des grâces souhaite interpeller le Conseil d'Etat sur les actions possibles à mener auprès de prestataires de services de transports et des communes, pour répondre aux demandes suivantes:

- a) l'insertion d'un tarif étudiant dans les TransN;
- b) la création d'un abonnement Onde Verte financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel, notamment dans la manière de définir les zones tarifaires;
- c) les possibilités d'inciter les communes à prendre en charge l'abonnement des jeunes en formation, entre 16 et 25 ans;
- d) la possibilité d'élargir les transports nocturnes.

Développement:

Lors de l'audition des pétitionnaires et des discussions internes à la commission, il est apparu que le découpage des zones tarifaires entraînait des surcoûts par la nécessité de prendre une zone de plus pour se rendre sur le lieu de formation. L'implantation des divers lieux de formations offertes dans le canton conduisant les étudiants du haut à venir dans le bas (à l'école ARC par exemple) et réciproquement, des étudiants du bas à se rendre dans les Montagnes (au CIFOM, à l'HEP BEJUNE par exemple). Cette constatation a semblé pertinente, dès lors la commission invite le Conseil d'Etat à informer sur la position que pourraient prendre ses représentants auprès des prestataires de services de transport, dans le cadre des discussions sur le découpage des zones et sur celles des prestations tarifaires, afin de répondre de la meilleure manière possible aux préoccupations de ces pétitionnaires au sujet, d'une part, de l'insertion d'un tarif étudiant dans les TransN, ou de la création d'un abonnement Onde Verte d'autre part, en gardant à l'idée que les bénéficiaires de tels abonnements pourraient bénéficier en plus d'un tarif préférentiel dans les transport nocturnes.

Concernant l'élargissement des transports nocturnes, les pétitionnaires mettaient principalement en évidence une liaison haut-bas et inversement, pour permettre aux jeunes de se rendre dans une ville voisine pour des activités culturelles et festives. La commission souhaite savoir si le Conseil d'Etat veut et peut solliciter une étude d'impact sur cette question.

La question de la prise en charge des coûts des abonnements par les communes est apparue en filigrane de la question de la gratuité des transports pour les jeunes entre 16 et 25 ans. La commission a parfaitement compris l'impact que pourrait avoir cette gratuité face au mode de subventionnement fédéral, qui se base sur la fréquentation des lignes calculée sur la billetterie et les abonnements. Il est donc nécessaire que les communes qui accordent la gratuité soient les acheteurs de ces abonnements. Certaines communes le font déjà, et la commission souhaite connaître les moyens d'action, à travers les discussions sur les subventions et la péréquation financière, que le Conseil d'Etat pourrait mettre en œuvre pour inciter les communes à assurer de telles prestations.

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER